



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Traction et Trains

Montreuil, le 5 juin 2023

RHR

PUNAISES DE LIT : LA CGT EXIGE DES RÉSULTATS !

En raison de plusieurs alertes, la Fédération CGT des cheminots a déposé une DCI sur la multiplication des cas de piqûres de punaises de lit chez les ASCT et les conducteurs, dont le quotidien se trouve fortement dégradé.

Bien que les différentes interventions de membres CSSCT aient contraint la Direction à mettre en place des mesures curatives afin de désinfecter les chambres dans les foyers et les maisons Orféa, la prolifération des insectes montre que ces mesures restent insuffisantes.

UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION INSUFFISANT

Les mesures de désinfection par système de « cube » choisies par la Direction montrent leurs limites vu la résistance et la prolifération des punaises.

La CGT a demandé, selon le type de foyer ou d'hôtel, que la désinfection se fasse soit dans toutes les chambres de l'étage, soit dans tout le bâtiment ainsi que dans les lieux de vie et de passage (réfectoire, couloirs...) afin de réduire au maximum les risques de contagion.

LA PRÉVENTION : RÉDUIRE LES RISQUES DE PIQÛRES

Vu la multiplication à grande vitesse, il faut prendre très rapidement des mesures préventives énergiques pour limiter ce fléau.

En raison de la détermination de la CGT, la Direction a acté la pose à grande échelle de pièges à pied de lit dans l'ensemble des foyers et maisons Orféa.

De plus, la CGT a proposé une désinfection à intervalles réguliers à titre préventif. La Direction y a répondu favorablement. Les fiches de traçabilité, déjà existantes, devront être remises à jour à cet effet (comme pour la légionellose).

UN SUIVI POUR TOUS LES CHEMINOTS CONTAMINÉS

La responsabilité de l'employeur est largement engagée suite à la contamination des cheminots dans les différents lieux de vie, et le Code du travail ne transige pas en la matière.

La CGT revendique la mise en place d'un protocole sur la prise en charge à 100 % des frais engagés sur la présentation des factures pour les ASCT et conducteurs concernés. La désinfection du domicile du cheminot doit être prise en compte également.

Face aux arguments de la CGT, la Direction a indiqué engager une réflexion visant à sécuriser ce processus.

LA PRISE EN COMPTE DES TEMPS DE TRAJET POUR LE RELOGEMENT

Les temps de trajet en taxi consécutifs à un relogement peuvent réduire de manière importante le temps et la qualité de repos nécessaires aux cheminots, alors qu'ils sont soumis à des règles de sécurité strictes. La CGT revendique que ces temps de trajet soient pris en compte dans la programmation des ASCT et des conducteurs.

Mal à l'aise, la Direction a précisé qu'elle devait en mesurer les impacts.

Plus globalement sur le renforcement des mesures à prendre, la Direction demeure arc-boutée sur les dispositifs préexistants.

Cette attitude témoigne de son déni du quotidien des cheminots et de leurs attentes légitimes !

La CGT ne lâchera rien !

La Fédération CGT des cheminots ne se satisfait pas de ces positions, qui pour certaines ont démontré leur parfaite insuffisance. Une consigne syndicale sera rapidement mise à la disposition des ASCT et des conducteurs.

**ENSEMBLE, POUR GAGNER NOS REVENDICATIONS,
TOUS EN GRÈVE LE 6 JUIN !**

